



Le Moule, Le 18 janvier 2023

Département Culture, Sport, Affaires Scolaires
Caisse Des Ecoles
Direction des affaires Scolaires

Nos réf. : 2023/034/GLC/FP/CM/TG

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les horaires et modalités de réception de la Direction des Affaires Scolaires (DAS) :

- ✓ Réception au bureau de la DAS, sis rue Achille RENE-BOISNEUF – annexe 1 de la mairie :
 - **Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00**
 - Fermé au public l'après-midi.

POUR RAPPEL :

Pour faciliter vos démarches, vous pouvez utiliser :

1. Le « **Portail Famille de la ville du Moule** ». Vos identifiants, nécessaires à la création de votre espace personnel, sont sur votre facture ou peuvent vous être communiqués par le service.

Dans le cas où vous auriez des difficultés de connexion internet à domicile, le « portail famille » est accessible via la borne mise à votre disposition au bureau de la DAS, aux horaires d'ouverture ou à la Maison France Service (locaux de la bibliothèque municipale).

2. Le mail « **inscriptionsaffairescolaires@mairie-lemoule.fr** »,
3. Le numéro de téléphone : **0590 23 09 08**.

Toutefois, **à titre exceptionnel**, un rendez-vous peut être accordé le lundi, mardi ou jeudi après-midi, entre 14h30 et 16h00, pour les cas particuliers.

Les rendez-vous doivent être demandés via le mail « inscriptionsaffairescolaires@mairie-lemoule.fr », en précisant le motif de votre demande.

Le Maire,

Gabrielle LOUIS CARABIN